

**Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et
de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 13 janvier 2017

DELIBERATION N°4

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour le budget primitif 2017 du Syndicat

Le 13 janvier 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 28 décembre 2016, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

Jean-François CHAZOTTES, Délégué titulaire de la Ville d'Orly a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5111-1,

Vu les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 relatives au vote du budget,

Considérant la nécessité d'organiser, sur la base d'un rapport, un débat sur les orientations budgétaires pour les Syndicats mixtes,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du budget primitif pour l'année 2017,

Considérant les débats en séance du Conseil syndical,

Entendu le rapport de son Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

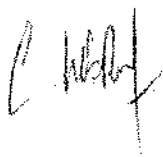
DECIDE

Article 1 : Prend acte du débat sur les orientations générales du budget primitif du Syndicat pour l'année 2017.

Article 2 : Prend acte du rapport d'orientation budgétaire du budget primitif du Syndicat pour l'année 2017.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 JAN 2017